

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt-cinq octobre deux mille douze à onze heures, se sont réunis en l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Marne, 1, place François Mitterrand 93330 Neuilly-sur-Marne, sous la présidence de Monsieur Christian CAMBON, Premier Vice-président, le Président étant empêché, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de soixante-dix-sept, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 18 octobre 2012, trente-deux ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires.

Le Comité,

- ♦ **a rendu** hommage à Michel MERCIER, qui a occupé le poste de Directeur général des services techniques du SEDIF de 1990 à 2004, décédé accidentellement le 21 août 2012, à l'âge de 68 ans, et **observé** une minute de silence,
- ♦ **a désigné** Dominique BAILLY, délégué titulaire de Vaujourns, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du 21 juin 2012,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 6 juillet, 14 septembre 2012,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 15 mai 2008,
- ♦ **a approuvé** la décision modificative n° 2 du budget de l'exercice 2012, permettant les aménagements rendus nécessaires en sections d'exploitation et d'investissement, et enregistrant une diminution globale des crédits budgétaires de -0,85 M€, en mouvements réels et mouvements d'ordre, dont 0,83 M€ d'augmentation des dépenses de fonctionnement et une diminution de 0,85 M€ des recettes d'investissement,
- ♦ **a débattu et pris acte** des orientations budgétaires pour l'exercice 2013, correspondant à la troisième année du nouveau contrat de DSP et du XIV^{ème} Plan quinquennal d'investissement et du Schéma Directeur 2011-2025 ; dans le prolongement de la présentation du budget primitif de l'exercice 2012, l'équilibre de la section de fonctionnement présenté pour le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013 est assuré sur une base resserrée ; le projet de budget primitif pour l'exercice 2013 est établi à hauteur de 153 M€ H.T. en mouvements réels, sur la base d'une hypothèse de volume d'eau vendu aux abonnés de 235,3 Mm³ et d'un rendement de la grille tarifaire, permettant de tenir compte des tarifs particuliers accordés aux abonnés ne relevant pas du tarif général, estimé à 95,3 % ; au vu de l'équilibre budgétaire prévu, la part du prix de l'eau alimentant les comptes du SEDIF, fixée à 0,45 € H.T./m³ depuis le 1^{er} janvier 2011 (valeur de base), ne nécessite pas d'être revalorisée ; **a noté** que l'encours de dette estimé au 31 décembre 2012 est de 206,2 M€, en retrait comparé à celui pris en compte pour le DOB 2012 suite à un ajustement de la méthode de prévision des charges financières, que les intérêts d'emprunts restent maîtrisés et que les amortissements sont estimés à 100,4 M€ H.T. pour l'exercice 2013,

♦ **a entendu**, compte tenu de l'intérêt technique et économique pour le SEDIF de conserver l'accès à l'eau d'origine souterraine de la nappe du calcaire de Champigny, dont il bénéficie via le contrat de fourniture d'eau souterraine du 27 juin 1985 passé avec la CGE / Société des Eaux de Melun, la proposition de mettre fin par anticipation audit contrat, prévoyant un coût de sortie net estimé à 28 M€, couvrant l'indemnité de résiliation du contrat et la reprise des installations, dont le financement serait intégré dans l'équilibre du XIV^{ème} Plan en cours de révision, et effectué au cours de l'exercice 2013 ; le délégataire serait autorisé à sous-traiter l'exploitation de l'usine d'Arvigny à la Société des Eaux de Melun jusqu'en 2018,

♦ **a approuvé** le procès-verbal de retrait du SEDIF de la commune de Ris-Orangis et **autorisé** la signature de tous les documents s'y rapportant, étant précisé que les recettes résultant du remboursement par la commune de la quote-part d'emprunt, des intérêts continuant à courir et du montant lié à la participation de la commune aux frais de clôture du contrat de régie intéressée ayant pris fin le 31 décembre 2011, dont le montant provisoire s'élève au 30 juin 2011 à 495 566 €, seront imputées au budget de l'exercice 2013.

♦ **a approuvé**, pour permettre l'adaptation du tableau des effectifs aux besoins des services et à la réglementation en vigueur, la transformation d' 1 poste de rédacteur en 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, et celle d' 1 poste d'ingénieur principal en 1 poste d'ingénieur ; **a noté** qu'à la suite de ces modifications, l'effectif global du SEDIF reste fixé à 111 postes permanents, comme suit :

Grade ou emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif	Pourvus ou en cours de recrutement
<i>Emplois de cabinet</i>			
Collaborateur de Cabinet du Président	1	1	1
Chargé de mission auprès du Président (1/3 temps maximum)	2	2	1
<i>Emplois fonctionnels</i>			
Directeur général des services	1	1	1
Directeur général adjoint	2	2	1
Directeur général des services techniques	1	1	1
<i>Filière administrative</i>			
Administrateur hors classe	2	2	0
Administrateur	2	2	2
Directeur territorial	1	1	1
Attaché principal	1	1	0
Attaché	16	16	14
Rédacteur chef	3	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	0	3	3
Rédacteur principal	5	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	0	5	5
Rédacteur	7	0	0
Rédacteur	0	6	4
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	3	3
Adjoint administratif de 1ère classe	6	7	7
Adjoint administratif de 2ème classe	10	10	10
<i>Filière technique</i>			
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	7	7	7
Ingénieur en chef de classe normale	1	1	1
Ingénieur principal	12	11	11
Ingénieur	20	21	21
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	4	4	4
Adjoint technique de 2ème classe	1	1	1
Bilan	111	111	102

(Nota bene : le tableau des effectifs figurant au compte-rendu du Comité du 21 juin 2012 était erroné.)

- ◆ **a entendu** un point d'information sur l'avancement du programme « Eau solidaire »,
 - ◆ **a entendu** un point d'information sur l'avancement du déploiement de Téléo
 - ◆ **a entendu** un point d'information sur l'évolution de la charte graphique du SEDIF et la campagne de communication sur le programme Solidarité eau.
-

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire